

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent cinquante-deuxième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 6 décembre 2011 à 12 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 6 FÉVRIER 2012

Procès-verbal de la trois cent cinquante-deuxième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 6 décembre 2011 à 12 h au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X (Arrive à 12 h 20)	
<u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u>		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 12 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Il est convenu d'ajouter le point 7 à l'ordre du jour concernant le renouvellement du protocole d'entente cadre avec l'International Language Schools of Canada (ILSC) – Bureau de Montréal.

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante et unième réunion (14 novembre 2011)
- 3.- Avis au recteur concernant le projet de budget révisé au 31 octobre 2011 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012
- 4.- Approbation du protocole d'entente-cadre avec la Haute École Louvain en Hainaut (HEL Ha, Belgique)
- 5.- Approbation du protocole d'entente-cadre avec la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO, Suisse)
- 6.- Approbation du protocole d'entente avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)
- 7.- Renouvellement du protocole d'entente-cadre avec International Language Schools of Canada (ILSC) – Bureau de Montréal
- 8.- Période d'information et questions
- 9.- Prochaine réunion
- 10.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante et unième réunion (14 novembre 2011)

2.1 Approbation

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquante et unième réunion, et ce, sous réserve de la vérification suivante :

Point 3 (p. CX-4) : Un membre s'interroge sur le nombre de candidats (quatre ou cinq) pour lesquels des engagements ont été soumis lors de la dernière réunion et à propos desquels des questions avaient été soulevées, notamment à savoir si ces derniers avaient bénéficié de prérogatives particulières lors du processus d'embauche.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que, selon son souvenir, le questionnement portait bien sur quatre des cinq dossiers d'embauche présentés au comité exécutif. Il profite de cette intervention pour apporter des précisions sur le processus d'engagement privilégié à l'UQO. Il explique que lorsqu'une candidature provenant de l'externe est retenue par le comité de sélection, il arrive que l'université retienne les services de cette personne temporairement jusqu'à ce que le comité exécutif confirme son embauche pour le poste identifié au plan des effectifs.

C'est pourquoi, dans les dossiers soumis au comité exécutif, certaines personnes semblent déjà à l'emploi de l'UQO au moment où le comité exécutif est invité à se prononcer sur l'embauche.

Il est convenu que les futurs avis d'inscription concernant l'embauche du personnel soient modifiés pour tenir compte de cette situation.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent cinquante et unième réunion, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche avise les membres qu'il présentera, lors de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2011, un tableau répertoriant les différentes ententes qui lient l'UQO à des partenaires internationaux.

3.- Avis au recteur concernant le projet de budget révisé au 31 octobre 2011 du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, accompagné de madame Lise Legault, directrice du Service des finances, et de monsieur Dominique Roy, coordonnateur à la gestion financière, expose le projet de budget révisé 2011-2012 et dépose à cette fin en séance un document présentant le détail des calculs.

Il précise que toutes les demandes budgétaires sont soumises au comité du budget composé des membres de la régie. Ce comité est assisté par la directrice du Service des finances et par le professionnel chargé de l'élaboration des documents budgétaires. Il mentionne également que les données budgétaires du campus de Saint-Jérôme ne seront pas présentées distinctement considérant qu'elles sont plutôt hypothétiques et qu'elles ne permettent pas de montrer avec certitude la rentabilité budgétaire du campus. Il précise par ailleurs que ce dernier affiche toujours un surplus budgétaire au budget révisé.

En regard des nombreux postes autorisés, mais non comblés, tels qu'ils sont présentés à la page cinq de l'annexe, un membre souhaite savoir ce que représente cette économie en matière de masse salariale. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'une anticipation de près de 1 200 000 \$ est intégrée aux données présentées. Il précise cependant que les gestionnaires n'ont pas de pouvoir discrétionnaire sur les sommes économisées par les postes non comblés de leur service ou département.

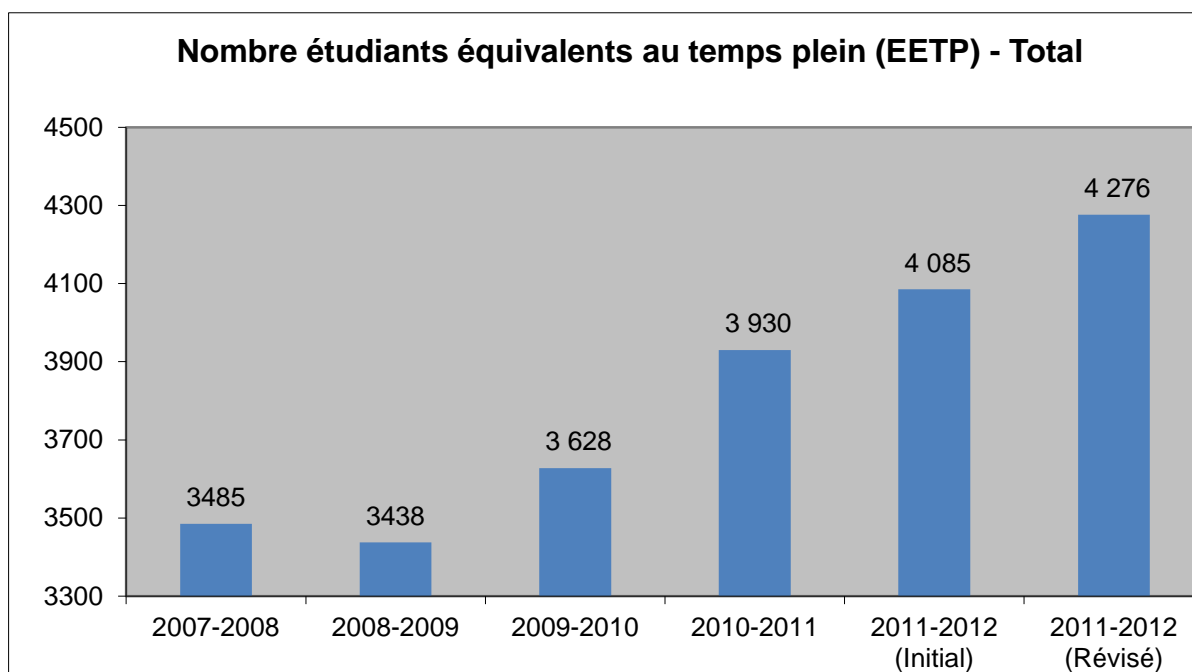
Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que selon le Règlement général 7 de l'Université du Québec, une révision en mi-année est prévue dans la démarche budgétaire. En effet, à chaque année au 31 octobre, l'Université met à jour ses données sur les produits et les charges prévus pour l'exercice en cours. À cette date, les clientèles de l'été ainsi que celles de l'automne sont connues. À partir de ces données, la prévision de la clientèle pour le trimestre d'hiver 2012 est ajustée.

PRÉVISIONS DES PRODUITS

Les produits totalisent 72 283 100 \$ au budget révisé comparativement à 69 780 400 \$ au budget initial, soit une augmentation nette de 2 502 700 \$.

Au budget initial, la clientèle prévue était de 4 085 effectifs étudiants en équivalence au temps plein (EEETP). Selon les données du trimestre d'été et d'automne et la prévision pour le trimestre d'hiver, la clientèle prévue est maintenant de 4 276 EEETP, soit une augmentation de 4,68 % par rapport au budget initial et une hausse de 8,98 % comparativement à l'année 2010-2011. Par conséquent, la subvention augmentera de 1 203 600 \$. Ce montant aurait été supérieur de 463 600 \$, n'eût été des décisions du comité d'examen des classifications CLARDER. Les droits de scolarité ont également été ajustés en

fonction de l'augmentation de la clientèle pour un montant de 420 300 \$ ainsi que les frais afférents pour un montant de 50 000 \$.



De plus, plusieurs ajustements de la subvention générale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ont un impact significatif sur la révision budgétaire 2011-2012. Tout d'abord, une subvention non récurrente de 1 004 000 \$ a été octroyée à titre d'allocation pour les terrains et bâtiments du campus de Saint-Jérôme pour les années 2009-2010 et 2010-2011. Enfin, divers autres ajustements à la subvention entraînent une baisse de 190 400 \$ par rapport au budget initial. La révision des autres produits génère une hausse nette des revenus de 15 200 \$.

PRÉVISIONS DE CHARGES

Les charges totalisent 72 322 000 \$ comparativement aux 70 671 200 \$ établis au budget initial adopté en avril dernier, soit une augmentation de 1 650 800 \$.

La prévision du coût de la masse salariale a été revue pour tenir compte du personnel en place en octobre. L'économie salariale anticipée au budget initial de 1 200 000 \$ a été conservée. Également, la provision pour économies diverses, autres que les salaires, a été portée à 300 000 \$, ce qui représente une augmentation de 100 000 \$. De plus, une augmentation du coût de la masse salariale de 1 646 200 \$ a été prévue pour l'embauche supplémentaire de chargés de cours, reliée à la hausse de la clientèle et à l'ajustement de la prévision initiale.

La provision de 100 000 \$ prévue au budget initial pour couvrir les coûts anticipés de la nouvelle politique des frais de voyage et de représentation a été réduite de moitié. La nouvelle politique n'ayant pas été présentée à ce jour, il n'y a eu aucun impact financier de mai à octobre. Également, une réserve de 100 000 \$ a été prévue comme mise de fonds pour le projet ISFORT qui devrait démarrer d'ici la fin de l'année financière 2011-2012.

La dépense prévue pour le service de la dette est réduite de 283 000 \$ par rapport au budget initial. Les surplus réalisés en 2010-2011 ont été affectés au remboursement de la dette à long terme des projets du campus de Saint-Jérôme, du terrain de soccer et des résidences, ce qui procure une économie de 173 000 \$. Par ailleurs, la prévision pour les frais de financement a été réduite de 110 000 \$, la portant à 365 000 \$, afin de tenir compte de l'économie non récurrente procurée par les faibles taux d'intérêt et par la réduction du capital à financer. Cette réduction est entre autres attribuable à la décision du MELS d'accorder

rétroactivement un financement établi à 94 % plutôt qu'à 91 % pour l'année 2010-2011 ainsi qu'au versement plus rapide de certaines subventions majeures comme la subvention conditionnelle. Les frais bancaires ont également été diminués de 14 500 \$.

Finalement, le comité du budget recommande d'octroyer la somme de 365 000 \$, dont la répartition est la suivante, pour répondre aux différentes demandes budgétaires :

- Un montant de 74 700 \$ pour la bibliothèque de Gatineau, incluant l'achat de livres, de périodiques et de ressources électroniques;
- Un montant de 41 700 \$ pour la bibliothèque de Saint-Jérôme, incluant l'achat de livres et l'embauche d'étudiants;
- Un montant de 14 000 \$ pour l'organisation des cérémonies de reconnaissance (Cérémonie aux bâtisseurs, Cérémonie de reconnaissance UQO/Fondation/ADD, Soirée de reconnaissance des étudiants);
- Un montant de 31 800 \$ au Bureau du registraire et des services aux étudiants pour le service des admissions;
- Un montant de 40 000 \$ pour les frais de déplacement et de fournitures des chargés de cours;
- Un montant de 15 000 \$ pour appuyer les activités du Centre d'aide en français et en mathématiques (CAFEM);
- Un montant de 25 000 \$ pour un entrepôt extérieur (résidences);
- Un ajustement au coût réel de 18 000 \$ de la prime de l'assurance-dommages;
- Un ajustement de 15 000 \$ de la provision pour mauvaises créances pour tenir compte de la hausse de clientèle;
- Un montant de 10 000 \$ pour des aménagements près du terrain de soccer;
- Un montant de 5 000 \$ pour les activités des Torrents;
- Un montant de 74 800 \$ pour diverses autres demandes.

Enfin, divers autres ajustements entraînent une baisse des charges de 12 900 \$.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget initial et du budget révisé.

	Budget initial 2011-2012 (\$ = 000)	Budget révisé 2011-2012 (\$ = 000)	Écart (\$ = 000)
Produits	69 780,4 \$	69 780,4 \$	
Variations			
- Financement (EEETP)		1 203,6	
- Subvention MELS (Autres éléments)		(190,4)	
- Allocation terrains et bâtiments Saint-Jérôme non récurrente		1 004,0	
- Droits de scolarité		420,3	
- FIO		50,0	
- Autres éléments affectant les produits		15,2	
TOTAL des produits	69 780,4 \$	72 283,1 \$	2 502,7 \$
Charges	70 671,2 \$	70 671,2 \$	
Variations			
- Salaires – chargés de cours		1 646,2	
- Réduction du service de la dette et des frais financiers		(297,5)	
- Provision – politique frais de voyage		(50,0)	
- Démarrage ISFORT			
- Provision pour économies anticipées		100,0	
- Demandes budgétaires diverses		(100,0)	
- Autres ajustements		365,0	
		(12,9)	
TOTAL des charges	70 671,2 \$	72 322,0 \$	1 650,8 \$
Excédent des charges par rapport aux produits	<u>890,8 \$</u>	<u>38,9 \$</u>	<u>(851,9 \$)</u>

EXCÉDENT DES CHARGES PAR RAPPORT AUX PRODUITS

En fonction de ces données, l'insuffisance des produits par rapport aux charges serait de 38 900 \$, soit une différence de 851 900 \$ comparativement au budget initial. Bien que le budget révisé soit légèrement déficitaire, il appert que les activités de l'année 2011-2012 permettront d'atteindre l'équilibre budgétaire. En effet, un budget ayant un déficit si peu élevé étant déjà presque en situation d'équilibre, il ne suffira que de quelques économies supplémentaires pour que le résultat réel atteigne l'équilibre, économies dont il est réaliste d'anticiper la réalisation.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-M onfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CX-1535 concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

4.- Approbation du protocole d'entente-cadre avec la Haute École Louvain en Hainaut (HEL Ha, Belgique)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le présent projet d'entente-cadre entre la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa, Belgique) et l'UQO provient de l'intérêt du module de l'éducation de l'UQO d'offrir à ses étudiants la possibilité d'effectuer un stage en Belgique, encadré par la HELHa et éventuellement, à la HELHa de permettre à ses étudiants de bénéficier de lieux de stages dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, sous le couvert de l'UQO. Cette collaboration est nouvelle et, afin de s'assurer de sa bonne mise en œuvre, la professeure Mylène Leroux du Département des sciences de l'éducation a effectué un premier séjour en Belgique pour y rencontrer son homologue dans le but de s'assurer que les conditions d'accueil et d'encadrement des étudiant(e)s de l'UQO se déroulent de façon conforme aux attentes en vigueur pour le déroulement du troisième stage, Stage III : Prise en charge de la classe (BEP5006), du programme de baccalauréat en éducation préscolaire et en éducation primaire (7991). Un second séjour de Mme Leroux aura lieu à l'hiver 2012 afin de s'assurer que le processus d'encadrement des étudiant(e)s soit bien mis en place pour cette première cohorte et pour les cohortes suivantes.

Une erreur de frappe a été détectée dans l'en-tête de ce protocole d'entente ainsi que dans celui des deux protocoles présentés aux points 5 et 6 où l'on peut lire « Québec » au lieu de « Québec ». Il est convenu que la coquille soit corrigée sur lesdites ententes.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-M onfils, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CX-1536 concernant l'approbation du protocole d'entente-cadre avec la Haute École Louvain en Hainaut (HEL Ha, Belgique); laquelle est jointe en appendice.

5.- Approbation du protocole d'entente-cadre avec la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO, Suisse)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que le présent projet d'entente-cadre entre la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO) et l'UQO provient de l'intérêt du module de travail social de l'UQO d'offrir à ses étudiants la possibilité d'effectuer un stage en Suisse, dans la région de Genève, encadré par la Haute école de travail social (la HETS étant une école de l'HES-SO) et réciproquement, à l'HETS de permettre à leurs étudiants de bénéficier de lieux de stages dans les régions de l'Outaouais et des Laurentides, sous le couvert de l'UQO. Depuis 2009, de tels accueils de stagiaires ont eu lieu, de part et d'autre, de sorte qu'il est maintenant proposé d'encadrer cette collaboration sur une plus longue période et de permettre également que de nouveaux axes de collaboration soient envisagés, tels que l'accueil d'étudiants de l'HETS à l'UQO et réciproquement d'étudiants de l'UQO à l'HETS, et la collaboration en matière de recherche entre les professeurs des deux institutions.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CX-1537 concernant l'approbation du protocole d'entente-cadre avec la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO, Suisse); laquelle est jointe en appendice.

6.- Approbation du protocole d'entente avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le présent projet d'entente-cadre avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD, Sénégal) provient de l'intérêt du professeur Ndiaga Loum du Département des sciences sociales de l'UQO et de son collaborateur au Sénégal, le professeur Ibrahima Sarr, directeur du Centre d'Études des Sciences et Technologies de l'Information de l'UCAD, de collaborer afin de favoriser l'accueil d'étudiants de l'UCAD à l'UQO et réciproquement. Cette entente permettra également le développement de collaborations en matière de recherche entre professeurs, particulièrement dans les domaines des sciences sociales.

Rappelons que de nombreux axes et ententes de collaboration existent depuis plusieurs années entre l'UQO et des institutions du Sénégal notamment, la Chaire Senghor

détenue par le professeur Jean-François Simard, le protocole d'entente avec l'Université Gaston-Berger de Saint-Louis (Sénégal), et un protocole d'entente qui avait cours, de 2003 à 2008, entre l'Institut fondamental d'Afrique noire – Cheikh Anta Diop (IFAN) de Dakar et l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CX-1538 concernant l'approbation du protocole d'entente avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal); laquelle est jointe en appendice.

7.- Renouvellement du protocole d'entente-cadre avec International Language Schools of Canada (ILSC) – Bureau de Montréal

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que l'industrie des écoles de langue est en plein essor et la demande pour des enseignants qualifiés est grandissante au Canada, notamment dans la région de Montréal et d'Ottawa-Gatineau. Dans sa stratégie de développement des ressources humaines, l'industrie favorise le perfectionnement des ressources humaines afin d'augmenter les compétences des enseignants. Les écoles de langues ont aussi la volonté de standardiser les normes d'embauche des enseignants.

Or, actuellement, il n'existe que peu ou pas de formation courte au Canada visant le développement des compétences des professeurs de français langue seconde aux adultes. C'est dans ce contexte que ILSC a développé un programme non crédité de Certificat en enseignement du français langue étrangère ou seconde (CEFLE) et que l'UQO a développé un Programme court de deuxième cycle en enseignement de langues secondes et étrangères aux adultes.

Ainsi, cette entente vise à renouveler pour la grande région de Montréal, le protocole d'entente-cadre que l'UQO a actuellement avec International Language Schools of Canada – Bureau de Montréal.

Dans le contexte où ce partenariat s'est avéré bénéfique avec ce partenaire de Montréal pour la période allant de décembre 2006 à décembre 2011, et qu'un protocole similaire a été adopté il y a une année avec ce même partenaire dans la région de Toronto, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au comité exécutif d'autoriser la signature du protocole d'entente-cadre joint au dossier.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 352-CX-1539 concernant le renouvellement du protocole d'entente-cadre avec International Language Schools of Canada (ILSC) – Bureau de Montréal; laquelle est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Le président avise les membres du décès de monsieur Serge Gagnon, professeur au Département des sciences sociales. Monsieur Gagnon, âgé d'à peine 50 ans et père de trois fils, était le fondateur du LabMIT, le Laboratoire de modélisation et d'intelligence territoriales, et travaillait en étroite collaboration avec le Cégep de l'Outaouais. C'est avec émotion qu'il souligne qu'il s'agit d'une perte qui frappe durement la communauté universitaire puisque les souvenirs qu'évoque monsieur Gagnon sont ceux d'un homme attachant et enthousiaste et d'un professeur hors pair et aimé de tous.

Monsieur Gagnon était le directeur de thèse et de mémoire de plusieurs étudiants et un membre souhaite savoir qu'elles sont les implications de ce tragique décès pour ces derniers. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche assure qu'en de telles circonstances les collègues de monsieur Gagnon n'hésiteront pas à prendre le relais de monsieur Gagnon auprès de ses étudiants afin que ces derniers puissent poursuivre leurs activités de recherche. Le recrutement d'un professeur aussi chevronné que monsieur Gagnon en géographie structurale s'annonce difficile puisque ce dernier en était l'un des précurseurs,

mais aucun effort ne sera ménagé pour tenter de combler ce vide énorme.

Un membre souligne la diligence de la Direction des communications et du recrutement pour la rapidité avec laquelle la communauté universitaire a été informée du départ de monsieur Gagnon. Des remerciements seront adressés à toute l'équipe.

Un membre souhaite savoir si la mise en berne du drapeau est de mise lors de ces tristes événements. Le secrétaire général explique que l'Université est soumise à des normes fixées par le gouvernement en cette matière, mais qu'aucun protocole interne n'a été établi. Le recteur propose que des discussions à cet effet se poursuivent en régie.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'il a été avisé plus tôt ce matin que le dossier de l'ISFORT, l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée, serait étudié sous peu par le Conseil des ministres.

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 23 janvier 2012 à 12 h.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Michal Iglewski, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 13 h 15.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice